



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La relance dans le Cantal



## Edito

France Relance porte une ambition forte pour préparer la sortie de crise et construire la France de 2030. Il s'agit de tirer tous les enseignements de la crise pour promouvoir un nouveau modèle, au plan économique, social et environnemental. Sous l'autorité de monsieur le préfet, la DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) est naturellement mobilisée pour accompagner, susciter et encourager l'émergence de projets utiles au territoire.

En terme de développement économique, les projets sont nombreux, et sont accompagnés de manière partenariale par les services de l'État, sous l'égide de la sous-préfète à la relance, des chambres consulaires et de la région.

Le plan de relance porte également l'ambition de renforcer la cohésion sociale et d'apporter une réponse et des perspectives à ceux que la crise a le plus durement affectés. Ainsi, le plan 1jeune1solution qui mobilise des moyens significatifs pour accompagner ce public, produit des résultats tangibles : 36 jeunes cantaliens ont bénéficié d'un CIE (contrat initiative emploi) dans le secteur concurrentiel, 89 ont été insérés dans le secteur non marchand au moyen des PEC (Parcours emploi compétences) et 120 parcours "jeunes" ont été initiés au sein des structures de l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, la forte composante agricole du département est également intégrée dans le plan de relance et permettra, par exemple, de soutenir le projet de l'abattoir d'Aurillac. Il s'agit d'investir dans un outil qui sera en mesure, demain, de garantir le meilleur niveau de protection animale et de mieux valoriser les produits issus de l'élevage local, en appui de la filière et du territoire.

Au delà, pour répondre aux besoins d'un département où le taux de pauvreté reste important, ce sont neuf projets qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet "soutien aux associations de solidarité". Ces projets permettront, très rapidement, de déployer un accueil de jour itinérant sur le département, dans une démarche d' " aller vers", ou encore d'implanter un garage solidaire pour trouver des solutions de mobilité pour les plus précaires.

France Relance est une opportunité pour le territoire qui démontre la capacité des services de l'État à accompagner des projets de développement structurants.

**NUMÉRO 4  
MAI 2021**

## SOMMAIRE

p2,3

CHIFFRES CLÉS DE LA RELANCE  
DANS LE CANTAL

p4

LES ACTUALITÉS

p5,6

FOCUS SUR DES APPELS À PROJETS  
EN COURS OU À VENIR

p7

OUTILS ET PRÉSENTATIONS  
À VOTRE DISPOSITION

**Régis Grimal  
Directeur DDETSPP**



# Écologie

**389** dossiers MaPrimeRénov acceptés

**6** bâtiments de l'Etat soutenus dans le cadre de la rénovation énergétique

**607** bonus écologiques et primes à la conversion



Des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics de l'Etat permettront d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents.

Ces rénovations permettent de réaliser des économies d'énergie, comme ici au palais de Justice à Aurillac.

# Compétitivité

Que ce soit pour relocaliser des productions en France, renforcer ses capacités de production ou conserver son leadership, quatre entreprises cantaliennes sont soutenues pour leurs projets industriels, comme ici Biose.

**4** projets industriels soutenus

**68** accompagnements numériques dispensés

**5172** entreprises ayant bénéficié de fond de solidarité (total au 06/05/21) pour un montant de 50,32M€





La relance, c'est aussi dans le Cantal ! 📍



## Cohésion

**661** contrats d'apprentissage ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle

**572** aides versées pour l'embauche des jeunes

**104** jeunes entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (Parcours emploi compétences)

**23** aides à l'embauche des travailleurs handicapés

**61** contrats de professionnalisation

**289** entrées en garanties jeunes

**187** entrées en service civique



Le plan de relance soutient les projets des collectivités cantaliennes. Cet effet levier participe à la relance de l'économie locale, comme ici à Murat.



# Les actualités

## Le Cantal bénéficie pleinement du plan de relance

### PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté.

Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros s'inscrivant dans le cadre de « France Relance ».

Ainsi, 81 projets sont soutenus dans la région Auvergne Rhône-Alpes, pour un montant de 6,18 millions d'€, dont 3 dans le Cantal :

- Le Cidff15 pour le projet "Allô Maman boulot"
- L' ANEF Cantal pour le projet d'Accueil de jour itinérant
- L' Association Aurore pour le projet "Garage social et solidaires"

+ d'infos : <https://bit.ly/32qvtBX>

### INCLUSION

Près de 5000 entreprises sociales inclusives dans toute la France ont bénéficié du plan de relance pour l' inclusion.

Dans le Cantal, 8 structures bénéficient ainsi du soutien de Fance Relance, pour un montant total de 420 000 €, et un potentiel de 39 emplois.

Ce soutien financier va leur permettre de se développer, et pour certaines de créer des emplois, comme Dispo Services, qui, par la création d'une entreprise d'insertion dans le domaine de l'hôtellerie, va créer 17 emplois dans le Cantal.



COHÉSION

### BIODIVERSITÉ

49 Projets en faveur de la biodiversité soutenus par l'État en Auvergne Rhône-Alpes, dont 2 dans le Cantal.

Des opérations concrètes, prêtes à être lancées dès 2021, en faveur de la « Restauration écologique » pour la Ligue de Protection des oiseaux Auvergne (LPO) et au profit des aires protégées pour l'association Ladinhac Patrimoine.

Au regard de la quantité et de la qualité des dossiers reçus, un abondement supplémentaire à l'enveloppe initiale avait été accordé.

Cette action en faveur de la biodiversité contribue directement à la valorisation des territoires, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et à des emplois non délocalisables puisque rattachés à des actions de territoires donnés.

+ d'infos : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

### MODERNISATION DES ABATTOIRS

L'abattoir d'Aurillac est lauréat de cet appel à projets.

Dans un objectif de reconquête de la souveraineté alimentaire et d'amélioration de la protection animale, le gouvernement a engagé un programme de modernisation des filières, pour gagner en compétitivité tout en réduisant leur exposition aux crises sanitaires de demain.

Le plan de modernisation des abattoirs du plan de Relance, doté de 130 millions d'€, est destiné à répondre aux exigences d'une alimentation sûre, saine et attentive au bien-être animal.

ÉCOLOGIE

### 1JEUNE1SOLUTION

Vous êtes à la recherche d'un contrat en apprentissage ou de professionnalisation ?

Faites savoir aux recruteurs qu'ils peuvent bénéficier jusqu'à 5 000 ou 8 000 € s'ils vous embauchent avant le 31 décembre 2021.

+ d'infos : <http://swill.to/wypNVe>

### ENTREPRISES

L'aide de 500 euros pour couvrir certaines dépenses de numérisation des TPE est prolongée jusqu'au 30 juin.

Elle est également élargie à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus.

+ d'infos : <http://bit.ly/3sh615U>



COMPÉTITIVITÉ

# Focus sur des appels à projets en cours ou à venir

## DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS (QCC)

Le programme de soutien aux QCC est un dispositif qui vise à aider les entreprises et commerces culturels à se développer tout en développant l'offre culturelle sur le territoire. Sa mise en œuvre comprend :

- l'accompagnement de la dimension entrepreneuriale des résidents du QCC, en offrant la possibilité de se professionnaliser et de construire leur entreprise ou activité ;
- le soutien à l'implantation et au développement des commerces culturels indépendants, grâce à la mise en commun d'outils de gestion, de communication ou de financements ;
- l'accueil du public et le développement de la fréquentation du lieu grâce à différents projets événementiels culturels et à la contribution à l'écosystème de formation initiale et continue.



La subvention annuelle par projet est plafonnée à 150 000 euros.

- Les demandes sont à déposer auprès de la Direction Générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), à la délégation aux entreprises culturelles à l'adresse suivante : [aap.qcc@culture.gouv.fr](mailto:aap.qcc@culture.gouv.fr) et selon les modalités suivantes :

Les candidatures doivent être déposées par mail selon les modalités indiquées ici :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

Date limite de dépôt des candidatures : octobre 2022

## PRENDRE L'AIR (DU TEMPS)

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes renouvelle sa proposition Prendre l'air (du temps) :

- Elle invite les artistes, auteurs, acteurs de la culture et du patrimoine à proposer aux habitants et en particulier ceux qui ont été les plus touchés par la crise, des projets en lien avec leurs univers de création et de travail.
- Elle soutient financièrement ces projets : courte résidence, atelier de pratique artistique, action de médiation musicale ou patrimoniale, diffusion d'œuvres (expositions, petites formes de spectacle en lieux non dédiés) sur un territoire.
- Elle accompagne et conseille les structures éducatives, sociales et solidaires qui souhaitent accueillir un projet artistique.

La date limite de réception des projets est fixée au 21 mai 2021.

+ d'informations sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/PRENDRE-L-AIR-du-temps-2-un-ete-culturel-pour-tous-et-partout-en-Auvergne-Rhone-Alpes>

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION (FDI)

Le FDI soutient les **projets créateurs, à court terme, d'emplois inclusifs dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)**. En cela il est à la fois acteur de la lutte contre le chômage, mais aussi acteur économique des territoires et des filières qui proposent des produits et prestations compétitifs et attractifs.

150M d'euros sont dédiés au FDI, dont l'objectif est de créer 30 000 emplois, dont 10 000 en 2021. Une enveloppe a été spécialement dédiée aux projets de mobilité solidaire, à hauteur de 12,5 M d'euros.

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juin 2021.

+ d'informations sur les cibles et structures éligibles à cette aide sur :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/FDI-AP2021>

## AIDE AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) ET AUX ASSOCIATIONS D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (AOP) RECONNUES.

Afin de soutenir et de développer l'influence des **organisations de producteurs (OP)** et **associations d'organisations de producteurs (AOP)**, le plan de relance a mis en place un nouveau dispositif, visant à financer les outils et services indispensables à la mission de négociation collective des OP et AOP.

Comme en soutenant des formations, des services et des outils leur permettant de mieux s'approprier les moyens offerts par la loi Egalim (négociation collective, contractualisation).

Pour en bénéficier les aides accordées à une entreprise lauréate ne doivent pas dépasser les **200 000 euros**.

Les candidatures doivent être déposées entre le **31 mai 2021** et le **31 décembre 2022**.

+ d'information sur les modalités, éligibilités, et bénéficiaires du projet sur :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Projet-collectif-ou-de-recherche/L-appui-aux-organisations-de-producteurs>

## CANTINES SCOLAIRES



Pour rappel, l'objectif de cette mesure est de soutenir certaines cantines des écoles primaires qui ont des projets destinés à valoriser les produits frais, locaux, durables et de qualité. Cette aide permettra de financer soit un **investissement matériel, soit immatériel**, ainsi que **des prestations intellectuelles**.

L'aide s'adresse :

- aux communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible) en 2020,
- aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire pour les communes précitées.

+ d'informations et candidater :

<https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

## DIAGNOSTIC CARBONE, VERS LA DÉCARBONATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Lancée par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, cette mesure dotée de 10 millions d'euros permet de financer des diagnostics carbone pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.

Ce diagnostic permettra d'identifier les leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer le stockage de carbone. L'agriculteur disposera d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé.

**Le dispositif est subventionné à hauteur de 90%. Conçu de manière très simple, aucune avance de trésorerie n'est demandée.** L'exploitant ne devra participer qu'à hauteur de 10%, soit une participation de l'ordre de 250 €.

218 opérateurs agréés par l'Ademe, situés sur l'[ensemble du territoire](#).

+ d'informations sur : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles>

## AAP SLOW TOURISME - FONDS TOURISME DURABLE

L'État souhaite accompagner les acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de service, en leur permettant de développer une offre de slow tourisme.

Peuvent candidater à cet appel à projet tout type d'acteurs de la filière, tels que des TPE/PME, associations, SCOP, SEM, particuliers loueurs de chambres d'hôtes, meublés de tourisme, etc...

Ils doivent également être en activité ou en création, installés sur le territoire français et :

1. **S'inscrire dans une ou plusieurs thématiques, particulièrement représentatives de l'offre de slow tourisme** (ex : développement de produits ou services d'itinérance douce, mise en valeur et protection des patrimoines culturels ou naturels, etc.) ;
2. **Répondre précisément aux piliers constitutifs du slow tourisme**



Les candidatures à cette offre doivent être déposées du **07/04/2021 - 23h** au **14/06/2021 - 16h**.

Retrouvez la liste des conditions et des structures éligibles avec le lien suivant :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210407/slowtouris2021-83>

# Outils et présentations à votre disposition

## WEBINAIRE

Comme les entreprises, les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS, associations, coopératives, fondations, mutuelles, sociétés commerciales ESUS) ont subi de plein fouet la crise.

- Elles sont également visées par le plan de relance et peuvent accéder à l'ensemble des mesures en vigueur.
- Dans le but d'accompagner les porteurs de projets des structures de l'ESS, jeudi 6 mai s'est tenu un webinaire d'information, en présence de Cécilia Mourgues, sous-préfète à la relance du Cantal, d'autres sous-préfets à la relance de la région, de la DREETS et d'un collectif d'acteurs de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes (Chambre Régionale de l'ESS, DLA régional, France Active et BPI).
- Ce webinaire a permis à plus de **300** participants d'avoir des clés de compréhension pour postuler sur les appels à projets en cours du plan de relance.



Lien vers la présentation : [www.cantal.gouv.fr/le-plan-de-relance-dans-le-cantal](http://www.cantal.gouv.fr/le-plan-de-relance-dans-le-cantal)





Vous recherchez un financement pour votre projet ?

Découvrez les aides disponibles et paramétrez des alertes pour donner vie aux ambitions de votre territoire.  
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

**LES GUIDES**

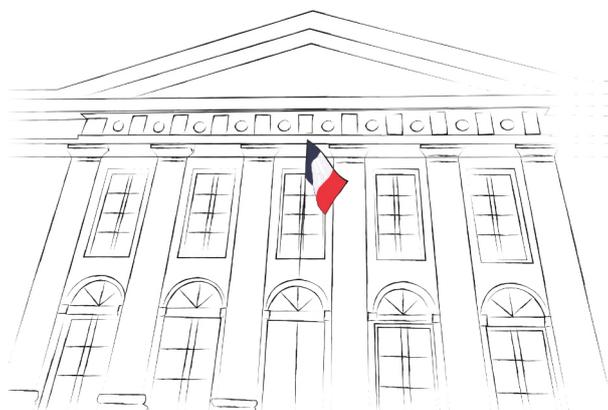
- [Entreprises secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois](#)
- [Entreprises](#)
- [Maires](#)
- [TPE/PME](#)

Appel à projets

Les services de l'État aux côtés des acteurs économiques



Agenda des AAP  
France Relance



**Directeur de publication :**  
M. Serge CASTEL, préfet du Cantal

**Coordination :** Préfecture

**Conception-réalisation :** Service de la représentation  
de l'État et de la communication interministérielle

**PRÉFECTURE DU CANTAL**  
2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 46 23 00

<https://www.cantal.gouv.fr/>  
[pref-francerelance@cantal.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@cantal.gouv.fr)

